RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GIP Compétences
Académie de Versailles
APPRENTISSAGE

CFA de l'académie de Versailles

CS - PLÂTRIER

UFA Jean Monnet - 128 Avenue Jean Jaurès 92120 Montrouge

OBJECTIFS

Le titulaire de ce certificat de spécialisation acquiert les compétences pour préparer, sécuriser, réaliser son intervention dans le secteur de la plâtrerie traditionnelle : construire un plafond, des ouvrages verticaux en carreaux de plâtre, carreaux briques ou béton cellulaire, mais aussi en briques plâtrières ou grand format.
Il est aussi formé à traiter les joints, réaliser des enduits de plâtre, ou encore des moulures simples. Il sera également capable de poser des éléments décoratifs en staff (mélange de plâtre à mouler armé de fibres végétales).
Le titulaire devra exercer en fonction des nouvelles réglementations liées à la transition énergétique, numérique, environnementale. Il travaillera en collaboration avec les autres corps de métiers et exerce sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou de chantier.

CONTENU

Compétences professionnelles :

- Étude et préparation d'une intervention
- Réalisation Mise en œuvre
- Rendre compte, communiquer

Connaissances :

- Connaissance du monde professionnel
- Connaissances scientifiques et techniques

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 400 h

DATES

Date de début : 02 novembre 2026

Date de fin : 30 juillet 2027

Le délai d'accès à nos formations en apprentissage est compris entre 1 et 6 mois avant le début de la session, selon le calendrier de la formation.

PRÉ-REQUIS

Niveau 3 (CAP, BEP)
CAP Carreleur mosaïste
CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments
CAP maçon
CAP Métiers du plâtre et de l'isolation
CAP Peintre applicateur de revêtements
CAP Staffeur ornemaniste

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (CAP, BEP)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
  CS Plâtrier

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves ponctuelles et Contrôles en cours de formation (CCF)

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Positionnement

Le titulaire de la spécialité « plâtrier » atteste du premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.
Au terme d'un temps de pratique professionnelle, le titulaire de la spécialité « plâtrier » est pleinement opérationnel.

Poursuite de formation

Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'un diplôme de niveau supérieur. Il peut aussi, accéder à des niveaux de qualification plus élevés, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.
Évolution dans l'emploi
En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes et de la structure d'entreprise, le titulaire de la spécialité « plâtrier » peut évoluer vers la fonction d'encadrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En partenariat avec le Campus de Versailles

Fiche RNCP 37918

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Artisanat d'art, art
- Bâtiment et travaux publics

CONTACT

M. Mustapha Azzoug
Téléphone : 01.41.17.44.29
Email : mustapha.azzoug@ac-versailles.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois
charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.
Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence.
Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.